



Inventaire de succession non fait.

Par **ricaud**, le **16/04/2016** à **19:29**

Bonjour.

Notre père est décédé le 28/06/2008 . Aucune formalité de succession n'a été faite alors; nous avons tout laissé à notre belle-mère, laquelle a quitté son logement en Avril 2012 pour aller en maison de retraite où elle est décédée en Octobre 2013.

C'est seulement en Janvier 2014 que nous avons appris son déménagement et son décès par son voisin !

Ce dernier nous a alors déclaré s'être occupé de la vente du mobilier et d'en avoir acheté pour lui-même.

Aucun inventaire n'ayant été effectué, ni au décès de notre père, ni à celui de notre belle-mère, nous est-il possible de rattraper cet oubli?

Nous avons bien une photo d'une partie du mobilier et aussi le montant de la valeur du mobilier reprise sur le contrat d'assurance. De plus, ce voisin nous dit avoir en sa possession les preuves de ses dires.

A ce jour, l'établissement des successions est toujours en cours. Je vous avais envoyé un Mail à ce sujet le 09/04/16.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, acceptez nos salutations distinguées.